CREDITS SPECIFIQUES REGIONAUX DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE

La Région est partenaire et signataire des contrats de ville. A ce titre, la programmation Région se fait dans le cadre de la programmation du contrat de ville (cf. Modalités de dépôts)

Principes généraux

Les critères de subvention des actions sont les suivants :

- Les crédits spécifiques de la Région devront répondre à la géographie prioritaire (QPV et quartiers de veille) et aux enjeux du contrat de ville
- Les projets devront impérativement préciser les modalités de participation des habitants

Plusieurs dispositifs intègrent le cadre de l'appel à projets unique :

- Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)
- Nos Quartiers d'Été (NQE)
- Le Fonds d'Initiatives des Territoires et des Acteurs (FITA)

Les projets déposés sont instruits par les services de la Région au fur et à mesure de leur arrivée. Ils seront proposés au vote de la nouvelle assemblée.

Dispositif	Seuil minimal	Seuil Maximal	Co-financement local minimum (par rapport à la dépense subventionnable)	Type de projet - portage	Modalités de dépôts
FPH	2000€	-	30%	Micro projet- initiative des habitants/associations bénévoles	Envoi simultané à la Ville de Calais et à la Région 10/11/15 au plus tard Les fiches spécifiques sont disponibles sur http://www.nordpasdecalais.fr/DSDT2016
NQE	2000€	-	30%	Projet estival porté par un collectif associant les habitants, en lien avec les villes/l'intercommunalité	Envoi simultané à Ville de Calais et à la Région 10/11/15 au plus tard Les fiches spécifiques sont disponibles sur http://www.nordpasdecalais.fr/DSDT2016
FITA – Participation des habitants	5000€	-	30%	Projet « structurant » porté par une association professionnelle/centre social/communes, pour	Dans le cadre de la programmation Contrat de ville Dépôt des dossiers COSA CERFA

				les habitants	10/11/15 au plus tard
FITA GUP Fonctionnement	5000€	20 000€	30%	Projet « structurant » porté principalement par une commune, ou structures en lien avec la commune	Dans le cadre de la programmation Contrat de ville Dépôt des dossiers COSA CERFA 10/11/15 au plus tard
FITA – GUP Investissement	5000€	150 000€	30%	Investissement porté principalement par une commune, ou une structure en lien avec une commune	Dans le cadre de la programmation Contrat de ville Dépôt des dossiers COSA CERFA 10/11/15 au plus tard

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Déborah FACON, **chargée de mission référente « Politique de la Ville » Pas-de-Calais.**
Mail : deborah.facon@nordpasdecalais.fr